

## LOI D'URGENCE AGRICOLE :

- **PRIORITE AU RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS**
- **PAS DE SOLUTION UNIQUE : CHAQUE FILIERE DOIT POUVOIR CONSTRUIRE SA STRATEGIE**

Alors que la loi d'urgence agricole est en cours d'examen au Sénat, l'Interprofession porcine française INAPORC alerte les élus sur l'absolue nécessité de créer des conditions favorables au renouvellement des générations d'éleveurs dans la filière. Dans un contexte de consommation en hausse (+2,5 % sur 12 mois<sup>1</sup>) et avec un taux d'autosuffisance de 98 %, l'enjeu est immédiat :

- 40 % de la production est assurée par des éleveurs âgés de plus de 55 ans
- 100 élevages doivent être transmis chaque année d'ici 2035.

Pour la filière porcine, favoriser l'installation des jeunes suppose à la fois de sécuriser le modèle économique et de veiller à la faisabilité des procédures de contrôle environnemental et à leur adaptation aux réalités des élevages. Ces mesures doivent permettre de préserver la souveraineté alimentaire du pays.

*Philippe Bizien, Président d'INAPORC, souligne : « Chaque filière agricole fonctionne selon ses propres spécificités. Nous appelons le législateur à prendre en compte cette diversité. La loi d'urgence agricole doit ainsi laisser la possibilité aux filières de choisir leurs propres solutions, celles qui favoriseront l'arrivée de nouvelles générations pour assurer la continuité de la production en France. Il n'existe pas d'outil unique applicable à toutes les filières agricoles sans distinction. »*

## Soutien aux nouveaux éleveurs de porcs

Pour assurer le renouvellement des générations, la filière porcine estime que la priorité doit être donnée à des solutions souples, adaptées aux réalités économiques du secteur.

La reprise d'environ 100 élevages par an suppose en effet de sécuriser les projets d'installation, notamment pour les jeunes éleveurs engagés dans des investissements importants. Dans ce cadre, INAPORC privilégie le développement d'une contractualisation constructive entre les éleveurs et l'aval de la filière.

À l'inverse, des prix planchers obligatoires ou un tunnel de prix trop contraignant risqueraient de déséquilibrer le marché, très dépendant des prix pratiqués dans les autres pays d'Europe. Déjà testée en 2015 par la filière porcine, l'expérience du prix plancher obligatoire a même dû être écourtée. Elle avait en effet empêché les éleveurs français de trouver preneurs de leur production. 75 % de la viande de porc est en effet transformée par les entreprises de charcuterie. Or, ces dernières, même si elles privilégient la viande française, peuvent être contraintes, en cas de décalage trop important et durable du prix du porc en France vs l'Europe, de s'approvisionner dans d'autres pays d'Europe, notamment en

---

<sup>1</sup> Source : IFIP

Espagne, pour préserver leur rentabilité vis-à-vis de leurs concurrents européens dont les produits représentent déjà une charcuterie sur 5 en rayon.

INAPORC demande donc que ces outils restent optionnels et soient discutés au niveau interprofessionnel, au plus près des réalités de chaque filière. L'intervention de l'État ne peut pas se substituer au consensus interprofessionnel.

## **L'ajustement nécessaire du cadre environnemental aux réalités de l'élevage porcin**

La loi d'urgence agricole intervient dans un contexte où la filière porcine doit assurer les reprises, les installations et les agrandissements indispensables au maintien du niveau de production à la hauteur de la consommation nationale.

Afin de faciliter le renouvellement des générations, les professionnels demandent que les procédures de contrôle environnemental puissent évoluer afin d'être mieux adaptées aux réalités des élevages, sans pour autant remettre en cause les objectifs de réduction des émissions.

La filière rappelle en effet son engagement à réduire de 25 % ses émissions de gaz à effet de serre et d'ammoniac d'ici 2035, dans le cadre de sa démarche de responsabilité sociétale « Demain le Porc ».

### À propos d'INAPORC :

INAPORC est l'interprofession nationale porcine. Elle rassemble tous les métiers de la filière porcine française : fabricants d'aliments pour les porcs, éleveurs, coopératives, abatteurs-découpeurs, industriels de la charcuterie-salaison, grande distribution, artisans bouchers et charcutiers-traiteurs, restauration collective. La filière porcine représente 130 000 emplois sur le territoire français dont 25 000 en élevage.

---

**Arnault, Sandra & l'équipe Adocom**  
**Service de Presse INAPORC**  
**vous remercient de votre attention.**  
**Tél. : 01 48 05 19 00 – Courriel : [adocom@adocom.fr](mailto:adocom@adocom.fr)**